

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOGNÉVILLE  
DU 28 JUILLET 2022**

L'an deux mil vingt deux, le vingt huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOGNÉVILLE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard SIRI, Maire, après convocation légale en date du 22 juillet 2022 avec l'ordre du jour suivant :

- Choix des entreprises pour les travaux de restauration des toitures de l'église Saint-Rémi.
- Approbation du plan de financement prévisionnel et sollicitation des différents partenaires financiers dans le cadre des travaux de restauration des toitures de l'église Saint-Rémi.
- Questions et informations diverses.

Étaient présents : Mesdames Carine DEMEUSY, Isabelle DERY, Jessica VELSCH, Messieurs Richard SIRI, Stéphane SIMON, Arnaud APERT, René ASSELIN et Romuald DA SILVA.

Était absente excusée : Madame Céline ESTIEZ.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Le quorum étant atteint, Monsieur Arnaud APERT est élu secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2022 est adopté.

N° 2022/43 - CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES TOITURES DE L'ÉGLISE SAINT-RÉMI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande Publique,  
Vu le rapport d'analyse des offres remis par le Maître d'Oeuvre,  
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 28 juillet 2022,

Aux termes des débats et du vote à l'unanimité qui a suivi,

**Le Conseil Municipal décide :**

- d'attribuer le marché de travaux de restauration des toitures de l'église Saint-Rémi aux prestataires suivants et pour les montants indiqués :

- **Lot n°1** : Echafaudages-Parapluie :

SAS EUROPE ECHAFAUDAGE de Rupt-en-Woëvre (Meuse) pour un montant de total de 274 751,95 euros HT,

- **Lot n°2 : Installations-Maçonnerie-Pierre de taille-Sculpture décorative :**  
SARL VARNEROT de Thierville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de total de 154 214,44 euros HT,
- **Lot n°3 : Charpente-Couverture :**  
SAS LE BRAS Frères de Jarny (Meurthe-et-Moselle) pour un montant de total de 479 722,20 euros HT,
- o d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au marché de travaux de restauration des toitures de l'église Saint-Rémi et à notifier ledit marché aux titulaires.

**N° 2022/44 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET SOLLICITATION DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES FINANCIERS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES TOITURES DE L'ÉGLISE SAINT-RÉMI.**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- de valider le plan de financement prévisionnel suivant se rapportant aux travaux de restauration des toitures de l'église Saint-Rémi :

POSTES DE DÉPENSES	MONTANT H.T	MONTANT T.T.C	IDENTIFICATION DES RECETTES	MONTANT	TAUX DE PARTICIPATION
<i>Restauration toitures et maçonnerie</i>	908 689,00 €	1 090 427,00 €	DRAC Fonds FIP	581 817,00 €	60,00 % sur le HT
<i>Coordonnateur SPS</i>	3 334,00 €	4 000,80 €	RÉGION GRAND EST	290 909,00 €	30,00 % sur le HT
<i>Mission OPC (ordonnancement, pilotage et coordination)</i>	7 523,00 €	9 027,00 €			
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	50 149,00 €	60 178,00 €	CD 55	145 454,00 €	15,00 % sur le HT
<b>TOTAL</b>	<b>969 695,00 €</b>	<b>1 163 634,00 €</b>		<b>1 018 180,00 €</b>	<b>105,00 %</b>

Par arrêté Préfectoral N° 2020-1892 en date du 20/08/2020, Madame la Préfète de la Meuse autorise la commune de Mognéville à déroger au plafonnement des aides publiques.

- de demander à Monsieur le Maire de solliciter les différents partenaires financiers,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**Cette délibération annule et remplace celle en date du 25 février 2022 visée par la Préfecture de la Meuse le 1<sup>er</sup> mars 2022.**

**N° 2022/45 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

- Remerciements composition florale décès mère du Maire.
- Point sur le sinistre de la salle des fêtes.

ORDRE DU JOUR :

- Choix des entreprises pour les travaux de restauration des toitures de l'église Saint-Rémi.
- Approbation du plan de financement prévisionnel et sollicitation des différents partenaires financiers dans le cadre des travaux de restauration des toitures de l'église Saint-Rémi.
- Questions et informations diverses.

Le Maire certifie avoir publié sur le site internet de la Commune le procès-verbal le 29 juillet 2022 et transmis au contrôle de légalité le 29 juillet 2022.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Richard SIRI

Arnaud APERT